

Réunion Jauge élargie

Mercredi 19 février 2020 Quimper

Présents : Sylvie Le Coguen ; Christian Saumard

Absent excusé : Tual Le Guillerm, Jérôme Mosneron-Dupin

Consultants invités : Ollivier Bordeau, Jean-François Debacq, Matthieu Kloeck, Gaël Le Cléach (en visioconférence),

Ordre du jour pour modification du carnet de jauge

- 1- Commission jauge
- 2- Position de la dérive construction neuve
- 3- Tolérance pour l'existant
- 4- Position mât
- 5- Largueur des Bancs
- 6- Bite

1- Commission jauge

Tual très pris professionnellement. La jauge a besoin d'aide et fait appel à Ollivier Bordeau, Mattieu kloeck, Gaël Le Cléach qui se déclarent tous partants pour apporter leurs compétences.

2- Méthode de mesure de la position de la dérive pour les constructions neuves ou rénovations

On précise :

que les cotes sont données en développé depuis l'arrière du bateau .(on tire un metre a plat sur le fond du bateau)

- Que le zéro de la mesure est l'intersection du tableau ar avec la contre quille (zero dérive)
- on vient mesurer l'intersecion du bord d'attaque avec la contre quille , dérive à 106°

Décision à l'unanimité : 2460 mm en développé avec tolérance : +10 /- 35 mm

2- Position de la dérive : Tolérance pour l'existant

Longueur hors tout sans le liston 4600 tolérance +/- 50 mm

Décision à l'unanimité : 2460 +/- 30 mm

Important : Pour les bateaux qui ne seraient pas dans cette cote : vérifier la mesure et proposer une solution et un accompagnement pour la mise en conformité

3- Position du mât

Pied de mât réglable en hauteur Interdit. à préciser dans la jauge.

Pieds de mat positionné au centre du banc (1620 sur la planche 2 à partir du zéro marotte)

C1 1070 (de l'intersection coin marotte) + 470 (distance face avant du banc et C1) + 80 (ouverture du sabot) = 1632 par rapport à l'avant (à l'axe du bateau)

Proposition 1635+/- 10

4- Largeur des bancs

Grande majorité a des bancs à 200 comme les Stéphan

Décision à l'unanimité : 250 mm +0 et - 50

5- Bite

Section de la bite : les Stéphan pour des raisons d'économie sont à 45x45, le plan Herbulot (65x65)

Décision à l'unanimité : 65 +0/-20